

Zeitschrift: L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier
Herausgeber: L'effort cinégraphique suisse
Band: - (1932-1933)
Heft: 18

Artikel: Le procès de "L'aiglon"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-732537>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nirs. En effet, il y a quelque vingt ans, je faisais comme interprète dans une tournée Baret mon premier séjour à Genève, au Grand-Théâtre, sauf erreur. En même temps, j'ai fait connaissance avec d'autres villes suisses, Neuchâtel, Lausanne, Zurich. Je suis très heureux de revoir après si longtemps, ces coins splendides où il doit être si bon de vivre.

— ...
— Mes débuts au cinéma, dans « L'Atre », de Boudrioz, il y a douze ans.

— Vous qui avez fait la guerre, que pensez-vous des prises de vues des « Croix de Bois » ?

— Le réalisme est parfait. Pendant les trois mois que nous avons tourné sur un vrai champ de bataille, en Champagne, nous avons mené une vie de soldat, le danger perpétuel en moins, bien entendu ! Entre autres, le défilé des troupes eut lieu devant un général authentique. Les scènes ont été réalisées dans des tranchées recreusées ou en utilisant des tranchées déjà existantes. Nous avons revécu des heures pénibles. Le film sera d'ailleurs mieux accueilli dans des pays qui ont fait la guerre, car dans la salle se trouvera toujours une forte proportion d'anciens combattants qui ne pourront rester insensibles.

— ...
— Je préfère le cinéma au théâtre, parce qu'il est plus agréable. Si l'on n'a pas directement à apprécier les réactions d'un public satisfait, ces joies nous sont tout de même données après la projection de nos films.

— ...
— Mon film préféré est « Pè-

cheurs d'Islande ». J'ai tâté de la mise en scène dans « Affaire classée », avec Gabrio comme interprète.

— ...
— J'ai beaucoup d'espoir dans le film sonore. Si l'on est arrivé à de fort belles choses dans le film muet, n'oublions pas que le parlant en est à ses débuts. Et comme les temps sont difficiles, les prix de revient très onéreux, la plupart des réalisateurs se bornent à faire du théâtre filmé, ce qui n'est certes pas une formule durable. »

* * *

Simone Cerdan vient du music-hall et en a gardé une profonde sympathie. Elle n'a jamais paru dans des films muets.

— Il est probable, nous a-t-elle confié, que lorsque le cinéma m'en laissera le temps, je reviendrai sur la scène. On est fidèle ou on ne l'est pas... Je tiens pourtant à revoir les lieux où j'ai fait mes premiers pas.

* * *

Gabriel Gabrio, lui, visite pour la première fois notre pays ainsi que Simone Cerdan. Heureusement qu'ils ont en M. Gallo, administrateur de la Star-Film, un guide éprouvé par des années d'activité plus ou moins consécutive à Genève (voir « Capitole » — l'ex-Etoile — et « Artistes Associés »).

M. Gabrio croit au triomphe du sonore :

« Il me semble que le muet est très loin, très loin ; quelque chose comme la lanterne magique. On ne reviendra pas aux fastidieux sous-titres ; tout au plus va-t-on éviter les abus de discours. Puis il y aura la couleur et le relief. J'ai tellement confiance que j'ai abandonné tota-

lement le théâtre. »

— ...
— Mes films préférés : en muet « Les Misérables » ; en parlant « Les Croix de Bois » et « Au nom de la Loi ».

Et M. Gabrio de nous raconter une jolie anecdote de ses débuts d'artiste.

« C'était en 1907, dans un port de mer. Je gagnais, dans un café-concert, vingt sous français par jour, nourri et logé. Après le tour de chant, je faisais la quête et vendais des cartes postales, ce qui nous laissait jusqu'à sept francs par jour. Dans cet établissement, j'avais comme petite amie une charmante chanteuse légère. Un soir, tandis que j'étais sur scène, un matelot s'était permis d'enlacer sous mes yeux celle qui partageait ma vie. Amoureux, je vis rouge, quittais d'un bond la scène pour aller placer mon poing au milieu de la figure de ce mufle. Mais il avait dans la salle de nombreux camarades qui, avinés, eurent vite décidé de me faire un mauvais sort. Je n'eus qu'une ressource : m'habiller en femme et traverser le groupe vociférant en prenant la précaution supplémentaire de me munir d'une épaisse voilette. Je rentrai sans encombre jusqu'à l'hôtel en ayant même sur mes pas un vieux marcheur en quête de bonne fortune. Le lendemain, après ce premier rôle de composition, je fus persuadé que mon avenir s'annonçait meilleur... »

* * *

Les sympathiques artistes sont rentrés en France. Souhaitons les revoir bientôt en les remerciant de leur charmante et trop courte visite.

V.

A propos de patentes

Les directeurs de cinémas du canton de Vaud se sont réunis mardi après-midi, 15 mars, au restaurant des Deux-Gares, à Lausanne, pour examiner la situation créée par l'augmentation des patentes dans le canton. Presque tous les intéressés sont présents. Après une longue discussion, où l'on a pu constater une magnifique unanimité, il a été décidé d'attendre des détails complémentaires.

À nos lecteurs

L'abondance particulière des matières, ainsi que l'envoi tardif de textes, alors même que le numéro était en cours de tirage, nous oblige à renvoyer d'un mois la publication de divers articles, entre autres des Journaux „Osso“, „Haik“ et „Eos“.

Nous prions les intéressés de nous excuser. D'autre part, c'est dans notre prochain numéro que paraîtra un reportage du plus sensationnel intérêt.

Le procès de „l'Aiglon“

Le Tribunal a donné raison aux Films Osso

Le procès intenté par M. Maurice Lehmann, directeur du Théâtre de la Porte-Saint-Martin, aux héritiers d'Edmond Rostand et aux Films Osso, vient de se terminer par un jugement qui fixe définitivement un point de droit très important en ce qui concerne les rapports de l'art dramatique et de l'art cinématographique.

M. Maurice Lehmann, fort de ce que son contrat « lui donne tous les droits de représentation en langue française de la pièce L'Aiglon, reprochait aux héritiers d'Edmond Rostand et aux Films Osso d'avoir contrevenu aux clauses de ce contrat en réalisant le film dont Tourjansky fut le metteur en scène.

La troisième Chambre du Tribunal Civil de la Seine a jugé « qu'une représentation théâtrale ne pouvait, en aucun cas, être assimilée avec un film parlant, le film parlant n'étant pas une forme de l'art dramatique, mais simplement une amélioration du film muet et que les Rostand s'étant, dans leur contrat, réservé le droit d'adaptation au cinéma, ils n'avaient ni manqué à leur devoir, ni outrepassé leurs droits.

En conséquence, la Cour a débouté M. Maurice Lehmann de sa demande et l'a condamné aux dépens. »

Le jugement est long, mais fort intéressant par ses attendus qui établissent toutes les différences qui séparent le théâtre du cinéma parlant.